

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 33 (1953)
Heft: 10

Rubrik: Petites annonces classées

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exportation de peaux de chevaux de France en Suisse

Un avis aux exportateurs paru au Journal officiel du 27 septembre annonce l'ouverture d'un contingent de 50 tonnes de peaux brutes de chevaux à destination de la Suisse.

Les demandes doivent être déposées à l'Office des changes jusqu'au 31 décembre et doivent être accompagnées d'une facture en double exemplaire visée par l'Office commercial des tanneurs suisses à Zurich.

La Suisse, important fournisseur de la France en biens d'équipement

Dans un rapport du Conseil économique, publié au début de l'année, nous relevons les chiffres suivants sur les importations françaises de moyens d'équipement :

PAYS DE PROVENANCE	VALEUR POUR 1951	% PAR RAPPORT AU TOTAL DES IMPORT. FR. EN PROVENANCE DE CE PAYS
Suisse	9.895	31
Pays-Bas	7.956	22
Allemagne occidentale	19.415	19
Zone dollar	42.215	17,5
Italie	5.496	11,5
Suède	3.779	11
U. E. B. L.	5.508	7
Zone sterling	20.615	5
Ensemble	119.120	9

Nous remarquerons que la Suisse arrive au premier rang des fournisseurs de la France pour la part prise par les biens d'équipement dans le total de ses exportations vers ce pays.

La France importe encore de Suisse, par rang d'importance, des matières premières et demi-produits (37,5 %), des produits fabriqués de consommation (20 %) et enfin des aliments (9,5 %) et de l'énergie (2 %).

Création d'offices de dédouanement franco-suisses

La mise en commun des services douaniers de deux pays, qui n'était généralement pratiquée jusqu'ici que dans des gares internationales, vient d'être instituée également par un accord franco-suise à la frontière bâloise : deux offices de dédouanement communs pour le trafic des marchandises y seront installés.

Ces mesures permettront d'accélérer les formalités douanières

et constituent un palliatif efficace au manque de place qui sévit surtout du côté suisse.

Trafic postal entre la Suisse et la France d'outre-mer

Selon une communication du département fédéral des P. T. T. le service des lettres et des boîtes avec valeur déclarée sera repris le 1^{er} octobre 1953 entre la Suisse et l'Océanie, la Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon. La déclaration de valeur est admise jusqu'à 2.500 francs suisses.

Dès cette date, la possibilité d'expédier les envois de cette espèce par voie aérienne sera, entre autres, étendue à la France (F. O. S. C., 21-9-53).

Entrée en France des taxis et voitures de location suisses

En mars 1953, les autorités françaises avaient interdit aux transporteurs suisses d'entrer en France avec des voitures vides pour y chercher des clients. La Suisse n'interdisant pas la réciprocité, les démarches entreprises ont fait revenir les autorités françaises sur leur décision et, pour cette année, les véhicules de louage étrangers sont autorisés à se rendre à vide en France sous certaines conditions.

Indice des prix

FIN DE MOIS	PRIX DE GROS		PRIX DE DÉTAIL	COUT DE LA VIE
	France 1949 = 100	Suisse août 39 = 100		
Janvier 1950 . .	103,8	197,3	—	158,9
Janvier 1951 . .	123,0	225,6	119,3	162,3
Janvier 1952 . .	152,6	226,7	145,9	170,5
Janvier 1953 . .	140,8	214,5	145,6	169,9
Février 1953 . .	139,2	213,5	146,0	169,5
Mars 1953 . .	139,7	213,5	145,2	169,3
Avril 1953 . .	139,0	212,3	144,7	168,8
Mai 1953 . .	139,3	214,0	145,5	169,5
Juin 1953 . .	138,6	213,2	145,4	169,7
Juillet 1953 . .	137,3	212,8	143,7	169,5
Août 1953 . .	137,2	212,0	143,1	169,7
Septembre 1953 .	137,0	212,0	141,0	170,2

Petites annonces classées

N.-B. — Sauf indications contraires, les réponses aux petites annonces doivent être adressées, sous enveloppe affranchie à 15 fr. fr. pour la France et à 30 fr. fr. pour la Suisse, à la Chambre de commerce suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris, qui les fera parvenir aux intéressés. Ne pas oublier de rappeler les numéros qui suivent chaque annonce.

DEMANDES D'EMPLOI

Double national, 26 ans, 5 ans avocat Paris. Études françaises et suisses. Bonnes connaissances allemand, cherche situation région parisienne. Poste juridique, administratif ou commercial. Meilleures références (409).

Chambre de commerce suisse en France recommande l'un de ses anciens secrétaires de section cherchant place en France ou en Suisse. Pourrait rendre grands services dans fonction administrative ou commerciale, grâce à expérience commerce international, organisation de vente, distribution. Connaissances pratiques

ventes acquises dans divers emplois. Parle et écrit français, allemand et anglais (410).

Chef correspondant capable assumer tâches administratives variées, cherche situation à Paris dans commerce ou industrie. Baccalauréat. Connaissances anglais, allemand et comptabilité (413).

DEMANDE DE REPRÉSENTATION

Repr. introduit gdes stés coloniales fcs à Paris désire cartes tissus coton, fibrane, mouch. impr. Fancy, broderies (412).

OFFRE DE REPRÉSENTATION

Maison franco-suisse, exportant déjà en Suisse combustibles, ferraille, bois, sables industriels et réfractaires, recherche voyageur suisse dynamique et si possible introduit (411).

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Saint-Florentin (Yonne). Mise à disposition bâtiments 600 et 300 m² à usage indust. Terrain att. 1.800 m². Bureaux, transf. 20 Kva. Désirons propositions pour utilisation nouvelle avec participation (414).

La réintégration dans la nationalité suisse et les pensions et prestations sociales françaises

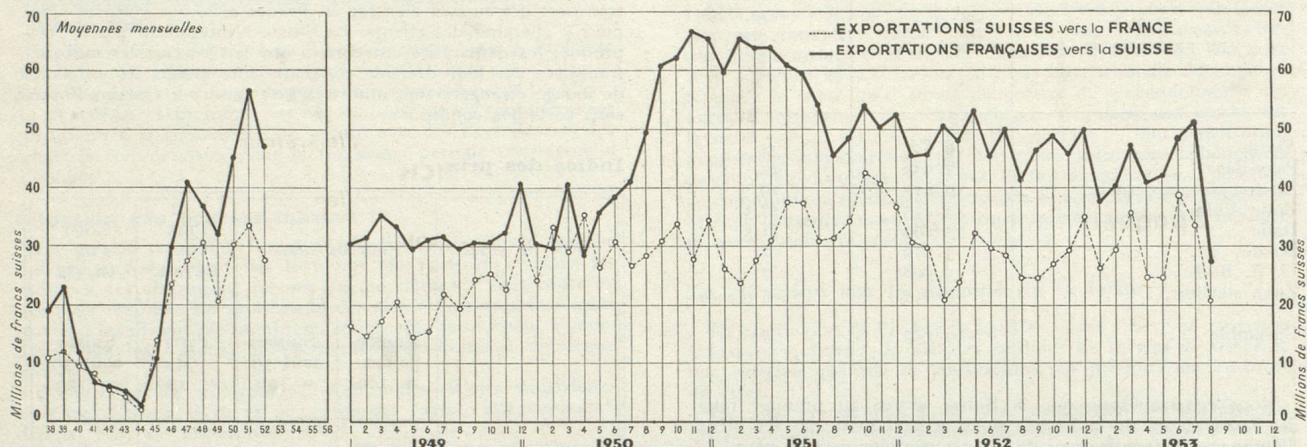
Les femmes d'origine suisse ayant épousé un Français et qui ont sollicité la réintégration dans la nationalité suisse, conformément à la récente législature fédérale, ne perdent pas leur droit à une retraite de vieillesse française ou à la pension militaire d'invalidité servie à leur mari, en cas de décès de celui-ci.

En effet, bien que ces femmes perdent la nationalité française du fait de leur réintégration, la législation française de sécurité sociale permet le paiement hors de France, sans condition de

nationalité, des pensions de reversion. De même, il est possible de faire valoir les années de résidence en France accomplies à titre de ressortissante française lors d'une demande d'allocation aux vieux travailleurs salariés ou aux non-salariés.

Quant à la pension militaire d'invalidité, le changement de nationalité n'exerce aucune influence si les conditions générales prévues par la législation française sont remplies. En conséquence, une veuve ne perdrait son droit à la pension que dans l'éventualité où elle perdrait la nationalité française *après* le décès de son mari alors que le changement intervenu avant le décès ne constitue pas un obstacle à son octroi.

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES



Le graphique ci-dessus se rapporte uniquement aux échanges de la Suisse avec la France métropolitaine, Sarre comprise.

Commerce extérieur français et suisse
(d'après les statistiques douanières française et suisse)

	FRANCE (en milliers de francs français)			SUISSE (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
Moy. mens. 1952	132.637.531	118.041.207	— 14.596.324	433.807	395.744	— 38.063
Janvier 1953	126.637.248	108.308.527	— 17.828.721	379.984	368.331	— 11.653
Février 1953	131.089.011	120.798.715	— 10.290.296	362.445	391.068	+ 28.623
Mars 1953	130.991.934	120.491.084	— 10.500.850	424.849	466.943	+ 42.094
Avril 1953	132.873.292	126.546.808	— 6.326.484	413.025	404.100	— 8.925
Mai 1953	111.433.663	115.452.235	+ 4.018.572	401.031	394.806	— 6.125
Juin 1953	135.125.857	127.292.430	— 7.833.457	444.769	434.872	— 9.897
Juillet 1953	119.135.328	108.012.654	— 11.122.674	446.338	448.609	+ 2.271
Août 1953	100.975.927	93.322.026	— 7.653.901	365.769	367.559	+ 1.790

Commerce franco-suisse
(d'après les statistiques douanières suisses)

	FRANCE MÉTROPOLITAINE (en milliers de fr. s.)			UNION FRANÇAISE (en milliers de fr. s.)			TOTAL (en milliers de fr. s.)		
	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française
Moy. mens. 1952	27.892	47.305	+ 19.413	3.815	2.545	— 1.270	31.707	49.850	+ 18.143
Janvier 1953	26.308	37.785	+ 11.477	3.111	2.104	— 1.007	29.419	39.889	+ 10.470
Février 1953	29.130	40.747	+ 11.617	3.926	2.152	— 1.774	33.056	42.899	+ 9.843
Mars 1953	36.161	47.548	+ 11.387	4.232	1.750	— 2.482	40.393	49.298	+ 8.905
Avril 1953	27.579	41.411	+ 13.832	3.702	2.302	— 1.400	31.281	43.713	+ 12.432
Mai 1953	25.138	43.849	+ 18.711	3.894	1.848	— 2.046	29.032	45.697	+ 16.665
Juin 1953	38.958	48.194	+ 9.236	4.202	1.309	— 2.393	43.168	50.003	+ 6.843
Juillet 1953	33.456	51.740	+ 18.284	4.434	2.778	— 1.656	37.820	54.518	+ 16.628
Août 1953	20.803	27.286	+ 6.483	2.988	1.817	— 1.171	23.791	29.103	+ 5.312

Le territoire de la Sarre est englobé dans la France métropolitaine